



Communiqué de presse

Livange, le 18 décembre 2017

**Convention collective du secteur d'aides et de soins et du secteur social (CCT SAS):
le gouvernement ne respecte pas ses engagements vis-à-vis des infirmiers**

Le 1^{er} octobre 2017, une nouvelle convention collective est entrée en vigueur dans le secteur d'aides et de soins et dans le secteur social (CCT SAS) revalorisant, entre autres, la carrière des infirmiers. Faisant confiance à l'engagement du gouvernement de financer l'impact de la nouvelle convention collective, les gestionnaires du secteur appliquent la nouvelle CCT SAS depuis la date d'entrée en vigueur.

Or, au niveau des tarifs pour les actes infirmiers et les soins palliatifs, cet engagement n'a pas été tenu, ce qui pose des problèmes majeurs de financement et de liquidités aux prestataires concernés. Les lettres-clés en question finançant les salaires des infirmiers œuvrant pour l'assurance maladie ont bel et bien été augmentées via le budget de l'Etat pour l'année 2018, mais le montant alloué ne couvre ni la période d'octobre à décembre 2017, ni la globalité de l'augmentation pour 2018.

Cette situation est d'autant plus dramatique que la valeur de la lettre-clé « actes infirmiers » stagne depuis des années, ce qui a creusé un écart important entre les salaires réels des infirmiers et les tarifs payés. Ceci est dû à la grille salariale de la carrière des infirmiers qui évolue à un taux bien supérieur à celui de la variation du revenu moyen des assurés actifs; limite législative réglant cette lettre-clé.

La COPAS est intervenue à maintes reprises auprès du Ministre de la Sécurité sociale, mais il n'a pas jugé utile de donner une suite favorable à ce dossier. Or, si le gouvernement ne rectifie pas le tir, les prestataires se verront dans l'impossibilité d'honorer les engagements envers les salariés concernés dans un futur proche.

Afin de régler ce problème structurel une fois pour toutes, la COPAS revendique la modification du Code de la Sécurité Sociale Art. 67. (1) en vue de lever la limitation en cause.

À ce jour, la COPAS compte 55 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aide et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 11.000 salariés.